

**PROCES-VERBAL N° 6**  
**COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI**  
**Réunion du Mardi 07 avril 2009**

**Membres Présents :**

Frédéric TROUVE,	Président de la CCEE
Brigitte GEILER,	Membre de la CCEE
Jean MARTIN,	Secrétaire de la CCEE
Christophe MENEAU,	Membre de la CCEE
Maguy PAES,	Membre de la CCEE

**Présent avec voix consultative :**

Pierre LABORIE,	Directeur des Formations
-----------------	--------------------------

**Présents représentants divers :**

André GLAIVE,	Vice Président de la FFVB
---------------	---------------------------

**Absents excusés :**

Jean-François MOLEY,	Membre de la CCEE et Secrétaire de séance
Jean Marie SCHMITT,	représentant la DTN



Le Mardi 07 Avril 2009 à 10h00, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie téléphoniquement, sur convocation régulière de ses membres.

Prochaine réunion CCEE téléphonique, le 15 mai 2009, de 10h00 à 13h00.

**1/ ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2007/2008  
(SUIVIS DES COURRIERS)**

• **2MA - «SCV ST-CLOUD VOLLEY»**

Suite à votre courrier du 05 mars 2009 concernant votre entraîneur **M. Eric GUISSART**, en référence à l'Art 55 des RG, ce dernier aurait du faire un stage de FPC en 2005/2006. A l'étude du dossier, **la pénalité de 825 euros appliquée** pour les matchs qu'il a couverts **est maintenue**.

• **3MH - «LESCAR PROMOTION VOLLEY-BALL»**

Après nouveau contrôle des feuilles de match concernant **M. Pierre SARRAMAIGNA**, en référence à l'Art 55 des RG, la CCEE confirme qu'il n'a pas fait la FPC. Par conséquent, **la pénalité de 413 euros appliquée** pour les matchs qu'il a couverts **est maintenue**.

• **3FE - «BEAUVAIS OISE UC VOLLEY»**

Suite à votre courrier explicatif du 09 mars 09 concernant votre pénalité, pour **M. Lidie SLIWINSKI**, en référence à l'Art 55 des RG, la CCEE demande à ce que lui soit envoyée la copie de sa VAE BEES1 – partie spécifique VB, octroyée le 28 mai 2008. Au vue des efforts fait pour sa formation et sous réserve qu'elle suive la formation EF1 de juillet 2009, **la pénalité de 413 euros appliquée** pour les matchs qu'elle a couverts sera annulée.

**2/ ENTRAINEURS REGULARISES POUR LA SAISON 2007/2008**

• **3MD - «LAON VB»**

Suite à votre courrier du 16 mars 09 concernant votre pénalité, concernant notamment **M. David LAPLACE**, après réception de la copie de son BEES 1, la CCEE confirme qu'il est en conformité avec l'Art 55 des RG.

.../...

• **3MD - «LAON VB»**

Suite à votre courrier du 16 mars 2009 concernant votre pénalité, concernant notamment **M. Eric SAMYN**, en référence à l'Art 55 des RG, la CCEE confirme qu'il est en conformité avec l'Art 55 des RG et **annule la pénalité de 467 euros.**

• **2FB - «LAON VB»**

Suite à votre courrier du 16 mars 09 concernant votre pénalité, pour **Mlle Aline DEMAZURE**, après réception de la copie de son BEES 1, la CCEE confirme qu'elle est en conformité avec l'Art 55 des RG et **annule la pénalité de 825 euros.**

• **3FD - «CO VILLERS LES NANCY»**

Suite à votre courrier du 16 mars 09 concernant votre pénalité, pour **M. William LU**, après réception de la copie de son BEES 1, la CCEE confirme qu'il est en conformité avec l'Art 55 des RG et **annule la pénalité de 302 euros.**

### **3/ ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2008/2009 (SUIVIS DES COURRIERS)**

• **2MA - «ASNIERES VOLLEY 92»**

Suite à votre courrier du 24 mars 2009 concernant votre pénalité, pour **M. Kherdine ZORGUI**, en référence à l'Art 55 des RG, la CCEE constate qu'il n'a aucun des diplômes requis et qu'il n'est toujours pas entré en formation. **Pénalité de 440 Euros maintenue.**

• **1F - «LAON VB»**

Suite à votre courrier du 16 mars 2009 concernant votre pénalité, pour **M. Philippe LEFEBVRE**, en référence à l'Art 55 des RG, ce dernier aurait du faire un stage de FPC en 2006/2007, il lui a été proposé de faire la FPC à Martigues le 28 mars 09. Il n'a pas suivi cette formation. **Pénalité de 1 320 Euros maintenue.**

• **2FB - «US CONFLANS/CONFLANS ANDRESY JOUY VB»**

Suite à votre courrier du 10 mars 2009 concernant votre pénalité, pour **M. Didier MARION**, et après notre demande de copie de ses diplômes, en référence à l'Art 55 des RG. La CCEE lui demande de passer le BEES 1 lors de la prochaine session. Condition indispensable pour lever la pénalité 2008/2009.

• **3FF - «DANGUEL YVRE SAVIGNE»**

Suite à votre courrier du 09 mars 2009 concernant  **votre pénalité de 247,50 euros est en suspend**, pour **M. Emmanuel LECOMTE**, en référence à l'Art 55 des RG, la CCEE est dans l'attente de son rapport EF1 avant le 30 juin 2009.

### **4/ ENTRAINEURS REGULARISES POUR LA SAISON 2008/2009**

• **2FB - «RC VILLEBON 91»**

Suite à votre courrier du 09 mars 2009 concernant votre pénalité, pour **M. Karim ZITOUNI**, en référence à l'Art 55 des RG, ce dernier nous a fourni la copie de son BEES1. Par conséquent, la pénalité pour cette saison et cet entraîneur est donc annulée.

• **2MA - «VINCENNES VOLLEY CLUB »**

Suite à votre fax du 28 février 2009 concernant votre pénalité, pour **M. Julien DANIEL**, en référence à l'Art 55 des RG, ce dernier nous a fourni la copie de son BEES1. Par conséquent, la pénalité pour cette saison et cet entraîneur est donc annulée.

• **3MA - «LE CRES VB»**

Suite à votre courrier du 16 mars 2009 concernant votre pénalité, pour **M. Vincent BOYER**, en référence à l'Art 55 des RG, ce dernier nous a fait son stage FPC à Martigues comme prévu. Par conséquent, la pénalité pour cette saison et cet entraîneur est donc annulée.

.../...

.../...

## 5/ PLANS DE FORMATION

La CCEE a pris acte des accords dûment signés des plans de formation envoyés au mois de janvier 2009 et mars 2009 pour les entraîneurs ci-dessous :

PRO AM	CLUB ALES EN CEVENNES VB	MARQUET Luc
PRO AF	CSM CLAMART	ONG Cyril
PRO AF	CSM CLAMART	DELACOURT Laurent
1M	AS ORANGE NASSAU	CHAMBERTIN Laurent
1M	MUC VB	MOULIN Alain
3MH	ST-NAZAIRE VB ATLANTIQUE	GOSSELIN Gilles
2MC	TOAC TUC VOLLEY-BALL	ENARD Cédric
		BRACONNIER J. Luc
		HEURTEBIZE Eric
		DE MENDONCA P.

## 6/ DEMANDES VALIDATIONS D'ACQUIS D'EXPERIENCES

### • PRO B - «NICE VB »

Après étude du dossier de votre entraîneur **M. Léonard BARIC**, la CCEE confirme qu'il n'est pas en conformité depuis le début de la saison :

- Absence de Brevet d'Etat ou d'équivalence de Brevet d'Etat.
- Document fourni non recevable par rapport à une demande de V.A.E.

**Pénalités de 320 euros par match couvert sera appliquée.**

### «CANTELEU MAROMME»

Après étude du dossier de **Monsieur Marian VAVREK**, club de Canteleu Maromme, en référence à l'Art 55. des RG, la CCEE prend en compte sa formation et son expérience en lui validant le niveau EF1 et l'autorise à accéder aux formations de niveau EF2.

Si **Monsieur Marian VAVREK** veut entraîner contre rémunération, il doit posséder un diplôme d'état. S'il veut entraîner au niveau national FFVB, la CCEE lui conseille de valider un BEES1 avant le 31 décembre 2009, car ce diplôme est nécessaire pour entraîner à partir de la nationale 2.

## 7/ DIPLOMES ACCORDES

### Régularisation de Diplômes EF1

▪ BOUTEILLE Julien	→	30/04/2004
▪ BRUNNER Franck	→	25/03/2009
▪ CHATEAU Bruno	→	20/03/2009
▪ DURAND Nicolas	→	20/03/2009
▪ ELKHAOUA Mohamed	→	06/04/2009
▪ JULLY Régis	→	25/03/2009
▪ LECOURT Ivann	→	10/03/2009
▪ LEFEBVRE Caroline	→	20/03/2009
▪ TOURNAIRE Guy	→	01/04/2009
▪ TCHOUASSI Constant	→	25/03/2009
▪ WOJCIK Gaëtan	→	23/03/2009

.../...

.../...

**Diplômes EF2**

- COUTURIER Caroline → 07/04/2009
- MORICET Eric → 07/04/2009

**Diplômes DECFP**

- PIAZZETTA Jaime → 04/10/2007

**Diplômes DEJEPS**

- HAMON Ludovic → 05/03/2009

Jean MARTIN  
Le Secrétaire de séance de la CCEE,

Frédéric TROUVE  
Le Président de la CCEE,



**Destinataires :** Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Commissions Centrales/Autre diffusion

---

Date de rédaction : 07/04/2009  
Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°15 du 15 avril 2009  
Date de diffusion : 20/05/2009  
Auteur : Frédérique TROUVE